

VIRAC

N° 34

Janvier
2026



2026



Bulletin municipal



La commune de Virac est l'une des 31 communes membres de la Communauté de Communes Carmausin-Ségala.

ALMAYRAC. BLAYE-LES-MINES. CAGNAC-LES-MINES. CARMAUX. COMBEFA. CRESPIN. JOUQUEVIEL. LABASTIDE-GABAUSSE. LE GARRIC. LE SÉGUR. MAILHOC. MILHAVET. MIRANDOL-BOURGNOUNAC. MONESTIÉS. MONTAURIOL. MONTIRAT. MOULARÈS. PAMPELONNE. ROSIÈRES. SAINT-BENOIT-DE-CARMAUX. SAINT-CHRISTOPHE. SAINT-JEAN-DE-MARCEL. SAINTE-CROIX. SAINTE-GEMME. TAÏX. TANUS TRÉBAN. TRÉVIEN. VALDÉRIÈS. VILLENEUVE-SUR-VÈRE. VIRAC.



ÉTAT CIVIL DE VIRAC du 01/01/2025 au 31/12/2025

Naissances

Bienvenue à

Léa LASSAUVETAT née le 13 mars 2025

Maya ARAGON née le 6 juillet 2025

Mathis BERMOND née le 21 décembre 2025

Décès

Claude LADUGUIE le 18 janvier 2025

Pierre CAMPLO le 4 juin 2025

Livia et Claude ROBERT le 27 juillet 2025



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE - Parution annuelle

Directeur de la Publication : Aline REDO • **Rédaction** : conseil municipal • **Mise en page** : Service communication 3CS

Photos : Mairie de Virac, Associations et école de Virac, 3CS, VYV 3 Terres d'Oc, Freepik, Pixabay

Imprimerie : DELORT à Castanet-Tolosan en janvier 2026 • **Tirage** : 125 exemplaires

CÉRÉMONIES ET MOMENTS CONVIVIAUX

Les porte-drapeaux, piliers incontournables des commémorations

Chaque année, à l'occasion de notre traditionnelle fête de la Saint Victor, la cérémonie du souvenir réunit les représentants des associations d'anciens combattants, les élus et les viracois.

Lors de ces commémorations, les porte-drapeaux tiennent un rôle essentiel dans l'hommage rendu aux morts et disparus pour la France. Leur présence permet le bon déroulement de cette cérémonie officielle.

Nous souhaitons exprimer notre reconnaissance aux anciens combattants et aux porte-drapeaux de la section de Cordes-sur-Ciel de l'ACPG CATM et à ceux du Souvenir français pour leur disponibilité, leur engagement et leur participation active à ce moment de recueillement collectif.



Cérémonie du souvenir



Visite surprise du Père Noël lors du repas des aînés



Cérémonie des vœux



Fête de la Saint Victor : apéritif offert par la municipalité

CONSTRUCTION DE LA SALLE DES FÊTES

✓ 1. La construction

La salle des fêtes de Virac a une architecture originale. Le projet de sa construction fut lancé le 26 décembre 1956. Sa construction sera terminée en 1961.

Dans les années 1950, lors d'une cure thermale, le maire de Virac Maurice ARNAL (1909-1985) avait rencontré un charpentier nommé CHARLES, originaire de Bouillac (12), qui lui parla d'une grange près de Salles-Curan en Aveyron. L'architecture particulière de sa toiture était en carène de bateau renversé, modèle assez répandu en Lozère et en Aveyron pour les granges car sa construction en bois est économique et permet d'avoir une plus grande capacité de stockage qu'un bâtiment avec un toit à deux pentes (c'est au 17^e siècle que la technique de fabrication des toits en carène de bateau renversé prit son essor en Lozère où les charpentiers de marine seraient venus proposer leur savoir-faire pour la construction de toits de granges).

Plusieurs Viracois décidèrent d'aller voir la grange aveyronnaise. Deux voitures, dont la Citroën ID 19 de Maurice ARNAL, partirent avec notamment Émile SOUPARD maçon à Villeneuve-sur-Vère, Achille COUCOUREUX charpentier

de Virac et ses fils André 15 ans et Jean-Pierre 13 ans, Angély AYMAR et Ernest VIGUIER. Tous furent convaincus par l'esthétique de l'architecture de la charpente. L'architecte qui travailla ensuite sur ce projet de salle des fêtes fut Amédée MARTIEL, architecte à Albi (Amédée MARTIEL avait travaillé également sur le projet de construction de l'école primaire de Virac, près de l'église, avec logement de fonction).



La mairie acheta des parcelles à Paul SIGAL et Pierre CLÉMENT pour la construction de la salle des fêtes.

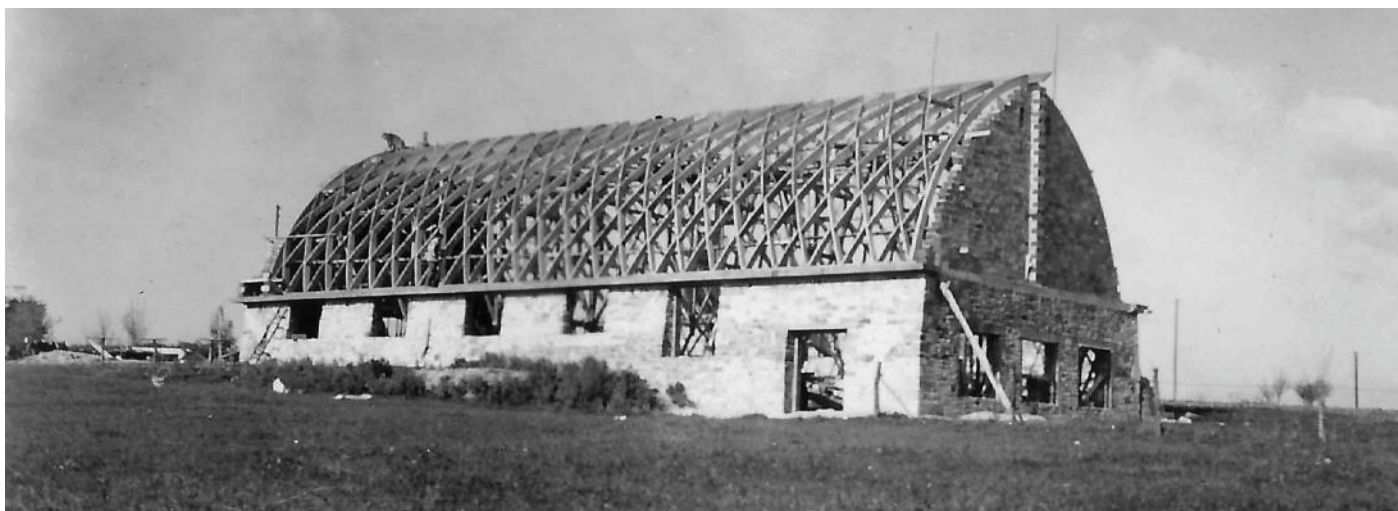
La charpente en nids-d'abeilles fut donc livrée à Virac par l'entreprise

CHARLES Frères (qui en fera une, du même type, pour l'église d'Onet-le-Château en 1962 ; cet édifice fut inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques en 2005).

Émile SOUPARD, maçon à Villeneuve-sur-Vère, monta les murs. François LAO, qui habitait *la Rouquette* à Virac, aida à faire le crépi. Les trois charpentiers Honoré BARREAU (père d'Odette AYMARD), Marcel ALBIN (père de Josette MERCIÉ) de Saint-Sernin-lès-Mailhoc et Achille COUCOUREUX de Virac s'associèrent pour poser la couverture. Ensuite, aidé du menuisier JAMME de Livers-Cazelles, Achille COUCOUREUX fabriqua et monta le plancher de la scène qu'il ponça pour effacer la différence d'épaisseur des lames (témoignages de Gabriel DEMOOR, Jean ARNAL, Jean-Pierre & André COUCOUREUX et Claude AYMARD).

La salle des fêtes de Virac a été entièrement rénovée en l'an 2000, pendant le mandat du maire Denis COUCOUREUX. De nos jours encore, on est charmé par l'esthétique de sa charpente en nids-d'abeilles...

Extrait du livre « Histoire de Virac, Village du Pays Cordais » de Chantal Bories



CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

✓ 2. La rénovation de la toiture

La salle polyvalente a été édifiée entre 1959 et 1961. En 2000, des travaux d'extension ont permis d'adapter le bâtiment aux normes de sécurité et d'accessibilité, ainsi qu'aux besoins de la population. En 2023, la création d'un parking sur l'ancien terrain de sport voisin a contribué à sécuriser le stationnement.



Bien que ce bâtiment ait bien vieilli, il est évident qu'il nécessite un rafraîchissement important, notamment en ce qui concerne l'esthétique intérieure, avec une priorité accordée à la rénovation de la toiture. La municipalité a donc décidé d'entreprendre la restauration de cette salle afin de préserver le patrimoine communal, d'adapter l'espace pour accueillir les activités dans de bonnes conditions, de rendre la salle propice aux activités sportives des écoles, de renforcer la vie sociale et associative du village et des communes environnantes, et enfin, de diversifier les activités, notamment culturelles.

LE PROJET

En 2024, la société Thémélia a réalisé une étude de faisabilité permettant de définir l'ensemble des travaux à entreprendre ainsi que l'estimation des coûts nécessaires. En raison de l'ampleur et du coût de ces travaux, et afin de limiter la durée du chantier, le conseil municipal a opté pour une division de l'opération en deux tranches distinctes.

La première tranche, dédiée à la rénovation de la toiture, jugée indispensable avant toute autre intervention, a impliqué une réfection complète incluant le remplacement des tuiles, des liteaux, de la zinguerie, des boiseries extérieures, ainsi que l'ajout d'un complément d'isolant.

La deuxième tranche permettra de procéder à la rénovation intérieure et d'améliorer ainsi l'esthétique générale, l'isolation thermique et la sonorisation.

PLAN DE FINANCEMENT DE LA TOITURE

Montant total des travaux : 81 847 € HT

- Subvention de l'État, 50 % : 40 923 €
- Subvention du Département, 20 % : 16 369 €
- Autofinancement : 24 544 €



CONSTRUCTION ET RÉNOVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

✓ 3. La visite de Monsieur le sous-préfet

Monsieur Sébastien Simoes, secrétaire général de la préfecture et sous-préfet de l'arrondissement d'Albi a visité notre commune à l'invitation d'Aline Redo.

Il a été accueilli à la mairie par une délégation du conseil municipal. Cette rencontre a débuté par une présentation détaillée de la commune, ainsi que des travaux réalisés ces dernières années, notamment en ce qui concerne la rénovation et la modernisation de l'école.

Aline Redo a ensuite présenté le projet de restauration de la salle polyvalente, qui sera réalisé en deux phases, la première consistant à rénover la toiture. Au cours de

cette réunion, un dialogue constructif s'est établi, et Monsieur le sous-préfet a assuré que l'État serait présent pour soutenir ce projet.

L'après-midi s'est poursuivi par la visite de la salle polyvalente et la présentation de son architecture particulière. M Simoes et les élus se sont ensuite rendus à l'école pour découvrir la cour ombragée et enherbée puis la salle de classe où ils ont eu l'occasion d'échanger avec l'enseignant.

Cette rencontre a constitué un moment d'écoute et d'échanges riches et instructifs très appréciés des élus.



TRAVAUX DE VOIRIE ET ENTRETIEN DES CHEMINS

Programme de voirie



L'entreprise Colas a goudronné le chemin de Pergassans et réalisé du point à temps afin de boucher les nids de poule. Le coût total s'élève à 13 012 € HT, le Département a attribué une subvention 40% soit 5205 €.



Chemin de la Zère

Curage des fossés et entretien des chemins

La municipalité a engagé des travaux sur les chemins pour un coût total de 16 457 € HT.

- **Curage des fossés et nivellement des ornières chemins de Rossignoles et de la Zère.** Coût des travaux :
 - chemin de Rossignoles : 6738 € HT
 - chemin de la Zère : 6120 € HT

Le conseil municipal tient à remercier Andrew Scott, qui a généreusement fourni le remblai nécessaire provenant de sa carrière.
- **Curage de fossés chemins du Poux et de Puech Couyoul :** 1125 € HT
- **Réfection du chemin communal du Vieux Virac :** 2474 € HT



Dégâts occasionnés par les rafales de vent

Faucardage et débroussaillage

L'entretien des bordures des chemins et des voies communales est assuré par l'entreprise Vergnes pour un total annuel de 6 591 €.

Entretien de la place et du cimetière

L'entreprise « Laforêt espaces verts » réalise la tonte, la taille des arbres et arbustes de la place et l'entretien du cimetière.

Deux chemins pour le prix d'un !

Début septembre, plusieurs Viracois et des élus ont constaté, avec surprise, que le chemin de Sargues avait été goudronné alors que ces travaux n'étaient ni envisagés ni programmés. L'entreprise était chargée de niveler, gravillonner et déposer une bicouche sur le chemin de Pergassans, mais par erreur, elle a goudronné le chemin de Sargues. Son responsable a aussitôt proposé de réaliser, sans coût supplémentaire pour la commune, les travaux initialement prévus.



Un grand merci à nos agriculteurs

Les fortes rafales de vent du 31 août dernier ont provoqué la chute de nombreux arbres qui ont obstrué plusieurs chemins notamment à Castièges, Rossignoles et Sargues, rendant toute circulation impossible.

Une entraide spontanée

Durant les jours suivants, agriculteurs et riverains armés de tronçonneuses et d'engins agricoles se sont attelés à la tâche pour dégager les voies. Dans ces moments difficiles, la solidarité et l'entraide prennent tout leur sens. Face aux aléas de la nature, la collaboration entre les différents acteurs de la commune est essentielle.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à tous, propriétaires et bénévoles qui, grâce à leur réactivité et leur dévouement, ont permis de rétablir rapidement la circulation des véhicules et le passage des piétons.

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Projet d'agrivoltaïsme

RAPPEL

La loi n° 2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoyait la création dans chaque commune, de zones où des projets d'énergies renouvelables pourront s'implanter.

Compte tenu des remarques et avis émis lors des consultations des habitants en 2024, (réunion publique et registre mis à disposition), le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne retenir comme zones d'accélération d'énergies renouvelables que la production d'énergie photovoltaïque sur toiture sur l'ensemble du territoire communal.

QU'EST-CE QUE L'AGRIVOLTAÏSME ?

L'agrivoltaïsme consiste à installer des panneaux photovoltaïques sur une parcelle agricole où ils doivent contribuer durablement à l'installation, au maintien ou au développement d'une production agricole.

RÉUNION D'INFORMATION ET PROJETS D'AGRIVOLTAÏSME DANS LA COMMUNE



Dans un souci de transparence et de communication avec les citoyens, **la municipalité a organisé une réunion publique le 29 avril dernier** pour informer les habitants des projets d'agrivoltaïsme en cours. Cette rencontre a permis d'en présenter les différents aspects, ainsi que les implications potentielles pour notre territoire.

En présence des porteurs de projets, les habitants ont pu poser des questions et exprimer leurs préoccupations, contribuant ainsi à un dialogue ouvert sur le sujet. La société CalyWattSol développe actuellement deux projets, l'un à Cantalauze sur la propriété de G. Mercié, l'autre à Sirmens sur celle de N. De Moor.

La société Verso Energy développe quant à elle trois projets. L'un pourrait se situer entre la Falgarié et la Gauginié sur la propriété de J. Fabre, un second à la Mouysse-tié au sud de la commune sur la propriété de F. Poux et le troisième à la Valette et le Clauzel, à l'est de la Gauginié sur la propriété de V. Vialettes.



PROCÉDURE D'INSTRUCTION

Autorisation requise :

Les projets d'agrivoltaïsme sont soumis à déclaration préalable jusqu'à 1 Mwc et à un permis de construire au-delà.

Dépôt et instruction :

Le dossier est déposé en mairie. Le maire dispose de 15 jours pour le transmettre à la DDT (Direction Départementale des Territoires) qui assure l'instruction pour le compte de l'État. **La décision est prise et signée par le préfet.**

Avis de la CDPENAF :

La Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers est saisie pour avis.

Elle délivre un avis conforme sur la qualification agrivoltaïque. Cela signifie que le permis de construire ne pourra être délivré si la commission rend un avis défavorable.

La CDPENAF examine notamment le caractère réel et principal de l'activité agricole, la justification des services apportés par l'installation, et s'assure que le projet ne constitue pas un détournement du foncier agricole à des fins de production énergétique. La CDPENAF exerce un contrôle extrêmement vigilant sur ces projets, afin d'éviter toute dérive et de conjuguer les enjeux de production d'énergie et de souveraineté alimentaire.

Pour les projets « compatibles », elle vérifie leur implantation exclusive dans les zones définies par le document-cadre et délivre un avis simple.

Le document-cadre départemental relatif aux projets photovoltaïques au sol est proposé par la chambre d'agriculture et approuvé par le Préfet.

ÉLECTIONS MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

Réforme du mode de scrutin pour les communes de moins de 1000 habitants

MODE DE SCRUTIN



Désormais, dans les communes de moins de 1000 habitants, il sera appliqué **le scrutin de liste proportionnel et paritaire à 2 tours** comme dans toutes les autres communes.

L'application de ce mode de scrutin implique le dépôt de listes de candidats (les candidatures isolées ne sont plus possibles).

LA PARITÉ OBLIGATOIRE



Les listes doivent être paritaires et composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

L'ordre de candidature sur la liste ne préjuge en rien de la désignation du futur maire, ni de l'ordre des adjoints.

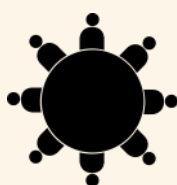
LA FIN DU PANACHAGE



Les électeurs voteront pour des listes sans possibilité de panachage (listes bloquées).

Il sera donc interdit de rayer des candidats ou de modifier l'ordre de la liste sinon le bulletin sera considéré comme nul.

DES LISTES À EFFECTIFS VARIABLES (+2 OU -2)



Suivant la strate démographique de notre commune, le Conseil municipal comporte 11 membres. À compter de 2026, il existera des dérogations à cet effectif légal. Il sera désormais possible de prévoir deux candidats de plus (soit 12 ou 13) ou deux en moins (9 ou 10). Pour les listes comptant 12 ou 13 candidats, les deux derniers ne siégeront au conseil municipal qu'en cas de siège vacant. L'effectif du conseil municipal même diminué (- 2) pourra donc être réputé complet durant l'entièreté du mandat.



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les électeurs auront **jusqu'au vendredi 6 février 2026** pour s'inscrire sur les listes électorales afin de participer à ce scrutin.



ÉCOLES DE VIRAC ET DE SALLES

Des élèves pleins d'enthousiasme !

Cette année, de nombreux projets pédagogiques sont venus enrichir le quotidien des élèves et contribuer à l'ouverture culturelle et artistique de chacun.

Les écoles de Salles-sur-Cérou et Virac fonctionnent en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) : Hélène Bouyssié accueille 20 élèves de la petite section de maternelle au CE1 à Salles, Sylvain Ginesté, 19 élèves du CE2 au CM2, à Virac. Ces 39 élèves proviennent des communes de Virac, Salles, Villeneuve-sur-Vère, Livers-Cazelles et Mailhoc.

À Salles, Sandrine Viscarros et Myriam Dourdou accompagnent l'enseignante au quotidien dans son travail et sont chargées du périscolaire.

À Virac, Karine Mercié assure la garderie et la cantine où pratiquement tous les enfants prennent leurs repas, livrés par la cuisine de l'EHPAD de Monestiés. Patricia Nicouleau (AESH) est présente le lundi après-midi et le jeudi. L'équipe éducative veille à proposer un cadre d'apprentissage structurant et bienveillant.

Plusieurs projets ont été menés en commun, permettant à chaque élève de bénéficier d'un parcours mêlant apprentissages fondamentaux, pratiques artistiques, activités sportives et découvertes culturelles :

Danse, théâtre, aménagement d'un poulailler à l'école de Salles, projet artistique, projet scientifique sur l'eau, sorties culturelles avec les spectacles proposés par la F.O.L et la participation à l'opération « École et Cinéma ».



De multiples sorties et rencontres sportives émaillent l'année : athlétisme, piscine, vélo, sans oublier les rencontres interclasses avec les autres écoles du Réseau qui favorisent l'engagement, la coopération et le vivre-ensemble.

L'équipe pédagogique tient à remercier les municipalités, les élus du SMRP (Syndicat Mixte de Regroupement Pédagogique), les familles et l'Association des Parents d'Élèves pour leur soutien quotidien et leur investissement au service de la réussite des enfants. Ces partenariats essentiels permettent aux élèves d'évoluer dans un cadre à la fois rassurant et stimulant.

BONNE RETRAITE, MYRIAM !



Myriam Dourdou a récemment pris la retraite. Arrivée à l'école de Salles-sur-Cérou en 1990, Myriam accueillait les enfants qui débutaient leur scolarité maternelle. Elle savait consoler, guider, aider à la toilette, elle encourageait et se fâchait parfois. Le matin, elle était la première à arriver pour préparer la classe et les premières activités puis pour accueillir les élèves. Elle animait et encadrait les ateliers, secondait l'enseignante et enfin gérait le service de la cantine.

Être ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles), demande précision et sens du rythme, savoir conjuguer attention individuelle et dynamique collective, bienveillance et fermeté.

Myriam a travaillé, pendant 35 ans, à l'école de Salles-sur-Cérou auprès de nombreux enseignants. Tous ont apprécié son professionnalisme, sa discrétion, sa disponibilité et son investissement auprès des élèves.

Le moment est venu pour elle de faire valoir son droit à un repos bien mérité.

Au nom de ses anciens élèves, de leurs parents, des enseignants et des élus, nous remercions chaleureusement Myriam pour son engagement et ses valeurs transmises au fil des ans. Nous lui souhaitons de très très longues et belles vacances et de profiter pleinement de la vie qui s'ouvre devant elle.

L'APE DE SALLES-VIRAC

Une nouvelle année pour l'APE !

Cette année encore, l'Association des Parents d'Élèves des écoles de Salles et Virac organise diverses actions pour récolter des fonds au profit des écoles. Les bénéfices serviront à financer le voyage de fin d'année scolaire pour tous les élèves en juin 2026.

Pour Halloween, plus d'une vingtaine de petits monstres, fantômes, sorcières et citrouilles ont déambulé dans les rues de Virac lors de la traditionnelle chasse aux bonbons. Comme chaque année, nous tenons à remercier chaleureusement tous les habitants pour leur accueil bienveillant et leur participation. La journée s'est clôturée par notre repas d'automne, rassemblant près d'une centaine de personnes à la salle des fêtes de Salles, pour un moment convivial autour d'un bon repas agrémenté d'une animation musicale.

L'APE était également présente lors du **goûter de Noël**, réunissant les deux écoles. À cette occasion, chaque élève a reçu un livre, un jeu et quelques friandises, à la grande joie des enfants, ainsi que des jeux pour chaque école.

En décembre, nous avons clôturé l'année 2025 avec une **vente de fromage et de charcuterie** de producteurs français, suivie en décembre, d'une après-midi récréative de Noël.



Pour l'année 2026, pas de repos en perspective, avec de nouvelles initiatives au programme :

- le loto des écoles en janvier
- une vente de plants de légumes au printemps
- un vide-greniers accompagné d'une randonnée pédestre le 31 mai
- la kermesse des écoles avec sa tombola en juin

Nos apprentis facteurs se feront un plaisir de vous distribuer ces informations dans vos boîtes aux lettres tout au long de l'année.

Nous tenons à remercier les enseignants Hélène et Sylvain, les ATSEM Myriam et Sandrine, ainsi que Karine et Patricia, sans oublier nos deux chauffeurs de bus, Monique et Laurent, toujours présents pour soutenir l'APE. Nous remercions également les municipalités de Virac et de Salles pour leur appui. Une association ne peut prospérer sans bénévoles. Un grand merci aux parents et grands-parents qui sont présents tout au long de l'année, leur aide est précieuse.

Nous vous souhaitons une très belle année 2026 et espérons vous retrouver nombreux lors de nos prochaines actions.

COMITÉ D'ANIMATION VIRACOISE

L'année 2025 a été particulièrement réussie pour le comité d'animation viracois.

Comme chaque année, l'omelette pascalle et le repas des voisins ont été des moments de partage et de convivialité très appréciés par les viracois.

Nous sommes ravis d'annoncer que l'omelette pascalle 2026 sera à nouveau offerte par le comité d'animation. De plus, la 2^e édition de notre loto en 2025 a rencontré un grand succès, témoignant de l'engagement et de l'enthousiasme de tous.

La fête de Saint Victor a également été un moment fort, avec son marché gourmand le vendredi soir et une nouvelle formule le samedi. Ces deux soirées ont été plébiscitées par les nombreux participants, et nous tenons à remercier chacun d'entre vous d'avoir répondu présent.

L'ambiance conviviale et chaleureuse qui règne dans notre petit village est à souligner. Pour tous ces moments partagés, nous souhaitons exprimer notre gratitude à l'équipe de bénévoles ainsi qu'aux habitants de Virac.

Le marché gourmand



Nous vous attendons avec impatience pour toutes les manifestations que nous vous proposerons l'année prochaine.

DATE À RETENIR : LOTO SAMEDI 21 FÉVRIER 2026

L'équipe du Comité d'Animation Viracois vous adresse ses meilleurs vœux pour 2026 : santé et bonheur pour vous et vos proches.

Le repas dansant



LA DISCUTHÈQUE

Cette année, le club a fonctionné au ralenti, avec une participation fluctuante de quatre à huit joueurs lors de nos mercredis après-midi. L'âge avancé de la plupart des membres rend difficile une participation régulière à nos activités. C'est pourquoi **nous lançons un appel aux jeunes, qu'ils soient retraités ou en activité**, afin d'insuffler un nouvel élan et d'assurer la pérennité de la Discuthèque, qui a célébré son 10^e anniversaire en février dernier.

Nous avons été particulièrement attristés par la tragédie du 27 juillet 2025, qui a endeuillé notre village car Livia et Claude Robert entretenaient des liens amicaux avec plusieurs d'entre nous.

Le 21 mai, nous avons conclu notre assemblée générale par un agréable repas au restaurant « L'Os à Moelle » à Salles-sur-Cérou.

Nous adressons à toutes et tous nos vœux les plus chaleureux pour l'année 2026.



SOCIÉTÉ DE CHASSE UNION VIRACOISE

La caille, une espèce emblématique de nos campagnes

La saison dernière, les techniciens de Fédération de Chasse du Tarn ont bagué 69 cailles des blés afin d'améliorer les connaissances sur leur migration, leur reproduction et leur fidélité aux sites de nidification. Chaque individu capturé est minutieusement numéroté avant d'être relâché.

Ces données permettront à terme d'orienter les actions de gestion durable pour préserver cette espèce emblématique, tout en conciliant chasse et biodiversité.

Extrait du « Lo Cassaire Tarnès » n° 78

*Thomas Wazak, technicien de la FDC81
devant la cabane de chasse de Virac*



Un dimanche à la chasse

Ici comme dans d'autres communes à forte identité rurale, la chasse rassemble les générations autour des valeurs de transmission, de partage et de respect de la nature.

La FDC 81 organise des journées d'accueil ouvertes au grand public pour découvrir nos pratiques et échanger avec des passionnés. Nous serons heureux d'accueillir les personnes intéressées : petit déjeuner, repas gaulois et un petit cadeau vous seront offerts.

Pour tous renseignements, contactez le 06 09 01 27 24.

DATE À RETENIR : LOTO SAMEDI 21 MARS 2026

Toute l'équipe vous souhaite une très belle année 2026.

CRÉATION D'UNE NOUVELLE ASSOCIATION : PROTÉGEONS LE SÉGALA CORDAIS



Depuis maintenant deux ans, la loi APER est entrée en vigueur en France, entraînant de lourdes conséquences pour nos campagnes. Cette loi autorise le déploiement de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles (maraîchage, élevage, viticulture, etc.) ainsi que sur des espaces naturels (friches industrielles, anciennes carrières, plans d'eau, surfaces non exploitées depuis au moins 10 ans).

Actuellement, de nombreux projets agrivoltaïques sont à l'étude sur le plateau Cordais et le Carmausin-Ségala. Virac, comme les villages environnants, n'échappe pas à cette situation. Nous risquons de voir l'implantation prochaine, dans notre commune, de 55 hectares de panneaux photovoltaïques, atteignant une hauteur de 4,5 mètres, certains d'entre eux seront implantés à proximité des habitations. Cela pourrait entraîner une dévaluation des biens, une dégradation de l'environnement local et de notre cadre de vie.

Cet été, les habitants de Virac ont reçu un flyer les alertant sur cette problématique et les invitant à signer une pétition. Le nombre de signataires témoigne d'une forte opposition à ces projets.

Depuis lors, un collectif composé de Viracois mais aussi d'habitants des villages voisins, a pris la décision de s'organiser en association, dénommée « Protégeons le Ségala Cordais ».

Nous vous invitons à prendre contact avec notre association pour approfondir vos connaissances sur ce sujet et vous forger un avis éclairé. De plus, vous pouvez devenir membre de notre association et contribuer à la lutte contre ces projets qui menacent de défigurer nos paysages.

Le Bureau

Association Loi 1901 Protégeons le Ségala Cordais

Email : contact@protegeonslesegalacordais.org

Site internet : www.protegeonslesegalacordais.org

RETOUR EN IMAGES SUR LES DÉCORATIONS DE NOËL DE LA COMMUNE



LE MÉDICOBUS : ALLER À LA RENCONTRE DES PERSONNES ÉLOIGNÉES DU SOIN

Un medicobus est déployé depuis octobre 2025, et pour 3 ans, sur le territoire de trois communautés de communes du Département du Tarn : Carmausin-Ségala, Monts d'Alban et du Villefrancois et Val 81.

Il offrira des consultations dentaires et de médecine généraliste, prioritairement aux résidents de ces trois intercommunalités n'ayant pas consulté de dentiste depuis plus de 24 mois ou n'ayant pas de médecin traitant :

- **lundi, mardi, jeudi : consultations dentaires**
- **mercredi : consultation de médecin générale**

Au-delà du public prioritaire, des créneaux seront mis à la disposition des habitants pour des soins non programmés.



Lieux de consultation sur le territoire de la Communauté de Communes du Carmausin-Ségala en 2026 :

- **MONESTIÉS : du 2 au 5 mars et du 4 au 7 mai**
- **TRÉVIEN : du 9 au 12 mars**
- **VIRAC : du 11 au 13 mai**

Les consultations se font sur rendez-vous : medicobus.tarn@vyv3.fr ou 05 36 88 00 99





MAIRIE DE VIRAC

34 place de la Mairie 81640 VIRAC
05 63 56 24 56 - mairiedevirac@orange.fr
www.virac.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat

Le mercredi et le vendredi de 9h à 12h
Secrétaire de mairie : Aurélie CHOLLET

Permanence de Madame le Maire

Mercredi de 10h à 12h ou sur rendez-vous

INFORMATIONS ET NUMÉROS UTILES

LOCATION SALLE DES FÊTES DE VIRAC

Contacteur Abel POUGET au 06 87 49 69 00

Tarifs du week-end

habitants de Virac : 120 € toute l'année
habitants extérieur : 320 € l'été et 260 € l'hiver

Tarifs en semaine (pour 24h)

habitants de Virac : 68 €
habitants extérieur : 120 €

CENTRE CULTUREL - MÉDIATHÈQUE DE CARMAUX

24 av. Boulloc Torcatis, 81400 Carmaux
05 63 76 85 85 | <https://lamediatheque.carmaux.fr>

PISCINE INTERCOMMUNALE L'ODYSSÉE À CARMAUX

Rue Camboulives, 81400 Carmaux
05 63 76 64 91 | odysee@3c-s.fr

CLAP CINÉ

3 av. Jean Jaurès, 81400 Carmaux
05 63 36 84 28 | www.cinemas-carmaux.fr

PÔLE NUMÉRIQUE

2ter rue Chanzy, 81400 Carmaux
05 63 38 63 31 | polenumerique@3c-s.fr

ÉCOLES

École de Virac : 09 72 35 96 54
École de Salles : 05 63 76 13 22 / 09 62 28 08 21

ÉLECTRICITÉ, GAZ : OYA /SICAE

57ter av. Boulloc Torcatis, 81400 Carmaux
Dépannage : 05 63 80 22 22
Administration : 05 63 79 22 00

EAU ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF / INDIVIDUEL

Pôle des Eaux du Carmausin-Ségala
12/14 rue André Ampère, 81400 Carmaux
EAU : Administration & Dépannage : 05 63 76 20 70
ASSAINISSEMENT COLLECTIF :
Administration & Dépannage : 05 63 80 13 30

SPANC : 05 63 36 15 03

LA POSTE DE MONESTIÉS

Place du Foirail, 81640 Monestiés | 05 63 76 11 14

DÉCHETS MÉNAGERS ET TRI SÉLECTIF

Communauté de Communes Carmausin-Ségala
Zone de la Centrale - rue Ampère, 81400 Carmaux
05 63 80 50 40 | preventiondechets@3c-s.fr

DECHETTERIES

Blaye, route de la Tronquière : 05 63 36 20 65
Les Cabannes, lieu-dit Féral : 05 63 56 19 01
Le Ségur, lieu dit le Lacas : 05 63 36 23 06

ADMR DE MONESTIÉS

14 place du Foirail, 81640 Monestiés
05 63 54 91 19 | monesties@admrtarn.fr

ASSISTANTES SOCIALES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Maison du Département de Carmaux
11 bd Charles de Gaulle, 81400 Carmaux
05 63 80 22 30 sur rendez-vous

SERVICES AIDES PERSONNES ÂGÉES

MDA (Maison Départementale de l'Autonomie) : 05 81 27 70 07

LA CASA - CENTRE SOCIAL INTERCOMMUNAL

Bâtiment l'Annexe 32ter Av. Boulloc Torcatis, 81400 Carmaux
05 63 36 14 40 | centresocial-cias@3c-s.fr
www.carmausin-segala.fr/animation-sociale

URGENCES

SAMU : 15 - Gendarmerie : 17
Pompiers : 18 - Allô Docteur : 3966
Numéro d'urgence européen : 112
Alerte attentat / enlèvement : 197
Centre antipoison : 05 61 77 74 47